

Volet artistique et culturel du projet d'école

Textes de référence publiés dans le B.O.E.N. n° 5 du 3 février 2005 : <http://www.education.gouv.fr/bo/2005/5/MENE0500078C.htm>

Extraits : « L'éducation artistique et culturelle concourt à la formation intellectuelle et sensible des enfants et des jeunes. Elle vise à l'acquisition de compétences spécifiques dans les domaines artistiques enseignés ; elle joue un rôle essentiel en matière de valorisation de la diversité des cultures et des formes artistiques. Elle contribue à la formation de la personnalité et est un facteur déterminant de la construction de l'identité culturelle de chacun. L'éducation artistique et culturelle renforce la dimension culturelle dans l'ensemble des disciplines ; elle permet l'acquisition de compétences transversales mobilisables dans d'autres domaines d'apprentissage. Elle conforte la maîtrise des langages, notamment de la langue française, en développant les capacités d'analyse et d'expression. Elle prépare ainsi au choix et au jugement, participe à la formation d'un esprit lucide et éclairé, et concourt à l'apprentissage de la vie civique et sociale. Ainsi comprise l'éducation artistique et culturelle englobe et dépasse le domaine des enseignements artistiques proprement dits qui sont, à l'école, de la responsabilité de l'éducation nationale. Elle s'étend à l'ensemble des domaines des arts et de la culture, entendu comme cet héritage commun, à la fois patrimonial et contemporain, qui participe pleinement de la culture humaniste. » [...]

[...]Structurés autour des trois champs indispensables d'une formation artistique et culturelle pour tous (arts visuels, arts du son, arts du spectacle), ces enseignements articulent étroitement patrimoine et création vivante. [...]

[...] Un volet d'éducation artistique et culturelle sera inscrit dans chaque projet d'école et d'établissement.

1 – Le volet d'éducation artistique et culturelle du projet d'école définit l'ensemble des actions visant l'acquisition de compétences spécifiques dans les domaines artistiques , et des compétences transversales mobilisables dans d'autres domaines d'apprentissages.

Il présente le contexte dans lesquelles elles s'inscrivent: dans la diversité des champs reconnus dans le monde des arts et de la culture, la diversité des démarches pédagogiques qui conjuguent des enseignements artistiques, des dispositifs d'action culturelle et des approches croisées. éventuellement les actions renforcées dans les zones socialement défavorisées ou géographiquement isolées, enfin la diversité des partenariats avec les structures artistiques et culturelles et les collectivités territoriales qui ont une implication de plus en plus forte.

2 - Chaque année, sera établi un **parcours artistique et culturel** pour une cohorte d'élèves d'une classe, parcours programmé par l'enseignant en début d'année scolaire.

Il s'appuiera sur les différents domaines artistiques :

Arts visuels : Architecture, ville, paysage, environnement - arts plastiques, proprement dits, musées, histoire des arts, arts numériques- photographie – cinéma - patrimoine, archives -

Arts du son : Musique - Musiques actuelles -

Arts du spectacle : Cirque - Danse -Théâtre -

Arts du goût

Littérature, poésie et livre jeunesse -

Culture scientifique et technique -

Il prendra en compte les parcours réalisés par les élèves les années précédentes afin de répartir de façon équilibrée les rencontres fortes et authentiques avec des lieux, des œuvres, des artistes ou des professionnels de la culture.

Il pourra être programmé sous forme d'un tableau : **annexe 1, proposition de parcours de l'élève sur une année scolaire.**

Le parcours artistique et culturel de chaque classe devra donc être bâti en concertation entre les membres de l'équipe enseignante entre eux, et avec les partenaires culturels , personnes ressources, structures et lieux culturels.

La connaissance de la programmation des manifestations, des expositions, des rencontres, la fréquentation régulière des lieux de culture dans la pratique personnelle , leur visite systématique avant toute action avec les élèves sont **nécessaires et indispensables.**

Un calendrier des manifestations culturelles régulières du département ou nationales peut être consulté en ligne.

3 – En fin d'année, les parcours effectivement réalisés seront consignés dans un outil mémoire (**tableau, annexe 1, parcours de l'élève sur une année scolaire**).

4 – Les inducteurs des parcours artistiques et culturels peuvent être de natures différentes :

- des compétences, notamment de lecteur expert de textes et d'images,
- un référent , un matériau, la terre, l'air, le feu, l'eau,
- des mots, un verbe d'action (*déconstruire, découvrir, inventer, jaillir, provoquer, marcher, se mouvoir ...*)
- un adjectif relatif à une notion (*brouillé, lumineux, caché, infini, solide, régulier ...*)
- un nom ou un substantif (peur, loup, sacré, porte, événement, fragment ...)
- un thème, un sujet d'actualité , *l'évolution de l'homme, le rapport homme / nature, le rapport homme/habitat, ou homme/science*
- une problématique plastique ou artistique de façon plus large: la représentation, le paysage, le portrait, la couleur, la lumière, le temps, le mouvement ...
- une démarche de construction des savoirs,

Ces inducteurs de problématiques devront trouver des réponses grâce à une démarche de création et à des pratiques artistiques.

6 – Les parcours artistiques et culturels seront évalués. Expositions des travaux d'élèves, rencontres – spectacles , présentation dans des lieux culturels supports et en partenariat avec les professionnels de la culture donneront au projet sa dimension finalisée.

7 -Les temps forts des parcours réalisés seront reportés dans un deuxième outil mémoire, **annexes 2 et 2bis, itinéraire artistique culturel de cycle**. Celui-ci servira de base à la continuité des programmations d'une classe ou d'un cycle à l'autre, ainsi qu'à la liaison des actions entre école et collège.

8 - Cet outil-mémoire sera aussi renseigné par et pour l'élève chaque année, et constituera son itinéraire culturel à l'école primaire, **annexes 3, itinéraire artistique culturel de l'élève**.

Objectifs d'un parcours

Acquérir des notions, faire des apprentissages spécifiques aux arts ,développer des compétences de lecteur de textes et d'images.

Pratiquer des activités artistiques en lien avec d'autres enseignements, pour en renforcer l'approche sensible, la dimension esthétique et la nécessaire dimension culturelle .

Construire une culture commune et partagée. Réaliser un projet artistique et culturel .

Domaines choisis d'éducation artistique					
Cycle année					
Points forts culturels étudiés (un lieu, un artiste ou une œuvre)					

évaluer les compétences spécifiquement travaillées

Ces parcours se garderont sur des cahiers ou carnets mémoires individuels ou collectifs, mais chaque élève doit avoir sa trace.

Annexe 2

Ecole maternelle

Cycle 1

▪ Itinéraire artistique et culturel de cycle

CHAMPS ARTISTIQUES	<u>1^{ère} année</u>	<u>2^{ème} année</u>	<u>3^{ème} année</u>
MUSIQUE			
DANSE			
LITTERATURE			
THEATRE			
ARTS PLASTIQUES			
CINEMA			
PHOTOGRAPHIE			
ARCHITECTURE ET VILLE			
PATRIMOINE			
ARTS DU GOUT			
DESIGN			
CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE			
MUSIQUES ACTUELLES			

Chaque colonne doit comporter de 2 à 4 rencontres (œuvre, lieu, professionnel de la culture), c'est le parcours culturel de l'élève durant cette année-là.

Chaque ligne peut comporter une ou deux rencontres culturelles, un même champ artistique pouvant donner lieu à des rencontres culturelles de natures diverses.

Annexe 2 bis

Ecole de :

Itinéraire artistique et culturel de cycle

CHAMPS ARTISTIQUES	Cycle 2			Cycle 3		
	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
MUSIQUE						
DANSE						
LITTÉRATURE						
THEATRE						
ARTS PLASTIQUES						
CINEMA						
PHOTOGRAPHIE						
ARCHITECTURE ET VILLE						
PATRIMOINE						
ARTS DU GOUT						
DESIGN						
CULTURE SCIENT. TECHNIQUE						
MUSIQUES ACTUELLES						

Chaque colonne doit comporter de 2 à 4 rencontres (œuvre, lieu, professionnel de la culture), c'est le parcours culturel de l'élève durant cette année-là. Chaque ligne peut comporter une ou deux rencontres culturelles, un même champ artistique pouvant donner lieu à des rencontres culturelles de natures diverses.

Annexe 3

Nom de l'élève : - Itinéraire artistique et culturel de l'élève

CHAMPS ARTISTIQUES	Cycle 1			Cycle 2			Cycle 3		
	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
MUSIQUE									
DANSE									
LITTERATURE									
THEATRE									
ARTS PLASTIQUES									
CINEMA									
PHOTOGRAPHIE									
ARCHITECTURE ET VILLE									
PATRIMOINE									
ARTS DU GOUT									
DESIGN									
CULTURE SCIENT. TECHNIQUE									
MUSIQUES ACTUELLES									

Chaque colonne doit comporter de 2 à 4 rencontres (œuvre, lieu, professionnel de la culture), c'est le parcours culturel de l'élève durant cette année-là. Chaque ligne peut comporter une ou deux rencontres culturelles, un même champ artistique pouvant donner lieu à des rencontres culturelles de natures diverses.